

Prévention de la COVID-19

ACTIVITES CULTURELLES ET DE CONGRES



PRÉVENIR

1. Protocole sanitaire

- L'ouverture de tout musée, de toute salle d'exposition est subordonnée au **respect du protocole des mesures sanitaires établi, par écrit**, par son exploitant ou responsable afin d'éviter la propagation du virus SARS-CoV-2 et validé par le Directeur de l'Action Sanitaire
- L'organisation de toute activité culturelle en plein air ou de toute activité de congrès est subordonnée au **respect du protocole des mesures sanitaires établi, par écrit**, par son exploitant ou responsable afin d'éviter la propagation du virus SARS-CoV-2 et validé par le Directeur de l'Action Sanitaire

2. Billetterie et boutique


- Rassurer et informer les visiteurs en amont de leur visite (via tout système de communication) pour faciliter leur compréhension des nouvelles conditions de visite notamment la possibilité de stopper momentanément les entrées pour réguler l'affluence
- **Afficher** toutes les **informations sanitaires** et notamment les fiches relatives aux gestes barrières, au port du masque ainsi que le nombre maximum de personnes autorisées simultanément dans l'établissement
- **Port du masque** obligatoire pour les visiteurs, à l'exception des enfants de moins de 5 ans

Prévention de la COVID-19

ACTIVITES CULTURELLES ET DE CONGRES



PRÉVENIR


- **Mettre à disposition des produits hydro-alcooliques** 
- **Matérialiser, par marquage au sol ou tout autre moyen, la distance d' 1,5 m** entre les visiteurs pour la billetterie et les files d'attente
- **Établir un sens de circulation unique** pour éviter que les personnes se croisent
- **Équiper les postes d'encaissement d'écrans de protection (type plexiglas)**
- **Valoriser la vente de billets dématérialisés** pour permettre une plus grande fluidité
- **Privilégier le paiement sans contact et l'achat à l'avance** via la billetterie en ligne
- **Nettoyer et désinfecter fréquemment à l'aide d'un produit désinfectant virucide** équipements, objets et surfaces susceptibles d'avoir été en contact avec les mains (comptoir d'accueil, terminal de paiement...)
- Pour les distributeurs automatiques de produits en libre service, se référer à la fiche « Distributeurs automatiques »

Prévention de la COVID-19

ACTIVITES CULTURELLES ET DE CONGRES



3. Au sein du musée ou de la salle d'exposition

- **Afficher** toutes les **informations sanitaires** et notamment les fiches relatives aux gestes barrières et au port du masque ainsi que la fréquentation maximale autorisée dans le musée
- Mettre à disposition **des produits hydro-alcooliques** 
- Établir un **sens de circulation unique** pour éviter que les personnes se croisent
- **Port du masque** obligatoire, à l'exception des enfants de moins de 5 ans
- Installer un tapis d'accueil désinfectant pour préserver l'hygiène des sols recouverts de moquette
- S'agissant des **équipements mis à la disposition des visiteurs** (couverture, audio-guide...), proposer des **articles jetables**.
- Le cas échéant, réaliser un nettoyage et une désinfection de ces équipements après chaque utilisation. Recourir, si possible, à des applications utilisables sur smartphone pour la visite guidée
- Prévoir la présence d'un agent devant les points d'attraction (tableau, aquarium) pour éviter un effet de groupe
- **Nettoyer et désinfecter fréquemment à l'aide d'un produit désinfectant virucide équipements, objets et surfaces susceptibles d'avoir été en contact avec les mains** (rampes d'escaliers...) ou à proximité des visages (aquariums...)

PRÉVENIR

Prévention de la COVID-19

ACTIVITES CULTURELLES ET DE CONGRES



PRÉVENIR

- S'assurer du **parfait entretien des systèmes de climatisation** : se référer à la fiche CVC
- **Établir un sens montant et descendant dans les escaliers**
- Les animations gratuites et les projections de films à destination des visiteurs seront limitées pour ne pas créer d'attroupement et adaptées en vue de respecter les règles de distanciation et d'hygiène

4. Accès aux activités culturelles et de congrès

- **Toute personne âgée de 16 ans ou plus est tenue de présenter un passe sanitaire valide, pour accéder à un établissement ou un lieu accueillant un nombre de visiteurs ou de spectateurs au moins égal à mille personnes.**

Prévention de la COVID-19

ACTIVITES CULTURELLES ET DE CONGRES



PRÉVENIR

- Le responsable de l'établissement ou du lieu accueillant une activité de congrès ou de salon professionnel peut subordonner l'accès à cet établissement ou à ce lieu à la présentation d'un passe sanitaire pour :
- le personnel, quel que soit le nombre de visiteurs accueillis ;
- les visiteurs et les intervenants, lorsque le nombre de visiteurs accueillis est inférieur à mille personnes

5. Ascenseurs

- Se référer à la fiche « Ascenseurs »

6. Salle de pause

- Organiser si nécessaire la prise des repas en horaire décalé en respectant une distanciation d'1,5 m entre les personnes à table
- Nettoyer et désinfecter la salle de pause (surfaces ou équipements en contact avec les mains après chaque pause)

Prévention de la COVID-19

ACTIVITES CULTURELLES ET DE CONGRES



PRÉVENIR

7. Installations sanitaires

- **Renforcer le plan de nettoyage et de désinfection des locaux et des matériels** (se référer à la fiche « Mesures générales d'hygiène ») **et augmenter très fortement les fréquences de nettoyage**
- **Procéder au nettoyage et à la désinfection** manuels de toutes les surfaces et équipements des sanitaires. **Augmenter notamment les opérations de désinfection des points contacts**
- En cas de sèche-mains avec récupérateur d'eau, pulvériser régulièrement, à l'intérieur, un produit virucide ménager
- Placer une poubelle avec couvercle à pédale et l'équiper d'un sac à évacuer fermé et à changer régulièrement
- **Installer des distributeurs de produits hydro-alcooliques ainsi que des distributeurs de désinfectant** pour la lunette et veiller à les maintenir approvisionnés en permanence

8. Vestiaires du personnel

- S'assurer de la mise à disposition d'une **poubelle à commande non manuelle** en parfait état de fonctionnement
- **Prévoir si nécessaire une arrivée cadencée des salariés** pour permettre à chacun de se changer individuellement dans le vestiaire ou pour permettre de respecter la distanciation physique